



**CENTRE HOSPITALIER ARIÈGE-COUSERANS**  
**BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS CEDEX**

**D É C I S I O N N ° 3 - 2 0 2 6**

**Portant continuité de la Direction dans le cadre des gardes de direction**

---

**Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège-Couserans  
et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière »,**

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'organigramme en vigueur au 1/02/2026,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 juillet 2023 détachant Monsieur Olivier PONTIÈS dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier Ariège-Couserans et de l'Etablissement Public Médico-Social « La Vergnière » à compter du 16 août 2023,
- Vu le procès-verbal du 16 août 2023, installant Monsieur Olivier PONTIÈS dans ses fonctions à la même date,

**DECIDE**

**Article 1**

Pour assurer la continuité de la Direction dans le cadre des gardes de direction :

- . Monsieur Nicolas DIRIG,
- . Monsieur Charly DUCONGÉ,
- . Madame Stéphanie GAILHAC,
- . Monsieur Stéphane LÉPÉE,
- . Madame Cristelle PAILLAS,
- . Madame Sonia SANTOCILDES,
- . Monsieur Gérard SCHAUMBURG,

ont pour mission d'assurer les gardes de direction.

Dans le cadre de cette mission, les intéressés ont compétence pour prendre les mesures nécessitées par l'urgence et les mesures strictement nécessaires à la continuité du fonctionnement du Centre Hospitalier Ariège-Couserans, y compris, si besoin, les mesures d'assignation des agents au travail, ainsi que les mesures relatives aux hospitalisations sous contraintes et tout document permettant la saisine et requête auprès du Juge des Libertés et de la Détention.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à cette fin à :

- . Monsieur Nicolas DIRIG,
- . Monsieur Charly DUCONGÉ,
- . Madame Stéphanie GAILHAC,
- . Monsieur Stéphane LÉPÉE,
- . Madame Cristelle PAILLAS,
- . Madame Sonia SANTOCILDES,
- . Monsieur Gérard SCHAUMBURG,

afin de signer tous les actes et documents relevant du champ des attributions définies à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

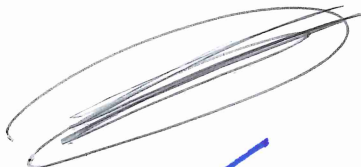
## Article 3

La présente décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs.

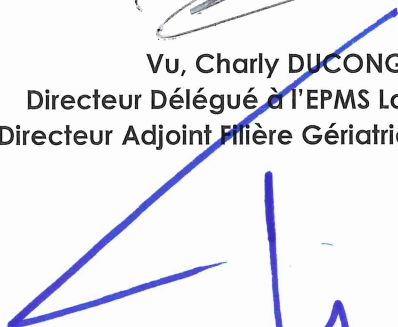
## Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

**Vu, Nicolas DIRIG**  
Directeur des Ressources Humaines  
et du dialogue social



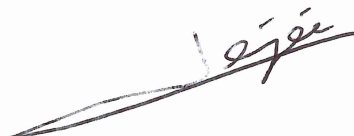
**Vu, Charly DUCONGÉ**  
Directeur Délégué à l'EPMS La Vergnière  
Directeur Adjoint Filière Gériatrique et EHPAD



**Vu, Sonia SANTOCILDES**  
Directrice des Services Economiques,  
Logistiques, Techniques et Travaux



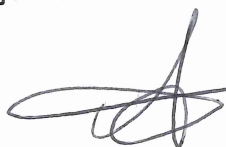
**Vu, Stéphane LÉPÉE**  
Attaché d'Administration Hospitalière  
A la Direction des Finances



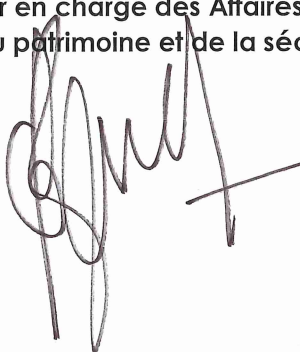
**Vu, Stéphanie GAILHAC**  
Directeur des Finances



**Vu, Cristelle PAILLAS**  
Adjointe à la Direction des Soins



**Vu, Gérard SCHAUMBURG**  
Ingénieur en charge des Affaires Générales,  
du patrimoine et de la sécurité



Fait à Saint-Lizier le 1<sup>er</sup> février 2026

**Olivier PONTIÈS**  
Directeur

